

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2013

7/1 – ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Par délibérations des 17 juin et 23 septembre 2010, un nouveau système de tranches tarifaires fondé sur le Quotient Familial a été mis en place pour moduler les tarifs proposés aux familles fréquentant les services de restauration scolaire. Dans le cadre de la révision annuelle, il est proposé de procéder à l'actualisation annuelle des tarifs des différents services énumérés ci-dessous en les augmentant en moyenne de 1,2 %.

Les tarifs des restaurants scolaires ont été fixés par délibération du 28 juin 2012. Il est proposé, dès la prochaine rentrée scolaire, d'appliquer la grille de tarifs ci-dessous :

Tranches	Quotient Familial	Tarifs restaurant scolaire rentrée 2012	Tarifs restaurant scolaire proposés à compter du 01/09/2013	Tarifs accueil sur place proposés à compter du 01/09/2013
T 1	De 0 à 300	1	1,00	0,73
T 2	De 301 à 430	1,2	1,21	0,85
T 3	De 431 à 460	1,4	1,42	0,97
T 4	De 461 à 500	1,65	1,67	1,13
T 5	De 501 à 570	2,06	2,08	1,46
T 6	De 571 à 640	2,58	2,61	2,02
T 7	De 641 à 810	3,1	3,13	2,23
T 8	De 811 à 1 000	3,6	3,64	2,59
T 9	Supérieur à 1000	3,82	3,86	2,75
T 10	Adultes et Extérieurs	4,12	4,17	2,99

Les tarifs proposés pour l'accueil sur place correspondent au complément demandé le mercredi pour deux heures de garderie.

Les enfants inscrits en classe CLIN bénéficieront du « tarif monsois » quelle que soit leur ville d'habitation, car leurs parents n'ont pas le choix du lieu de scolarisation.

Dans le cadre du dispositif « Mons(s) Pass », les familles disposent d'un pass qu'elles peuvent renouveler gratuitement une fois par an (usure normale). Tout autre renouvellement entraînera le paiement d'une participation aux frais de 3 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter la grille tarifaire ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.